



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

ASSOCIATION CGP

Association de cavalier(e)s indépendant(e)s
adhérente à la FFE depuis 2019

2026
2027

INFORMATIONS CAVALIER(E) : (Ces informations ne sont pas communiquées à un tiers)

NOM / PRENOM(s)

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TELEPHONE EMAIL

LICENCE : Licence - 18ans 29€ ☐ Licence + 18 ans 40€ ☐

1ère licence ☐ Renouvellement ☐ n° licence :

(Cochez cette case même si votre licence est ancienne ou si vous ne vous souvenez plus du numéro)

Fléchage de la licence : ☐ Cheval ou ☐ Poney ou ☐ Tourisme Équestre (1 seul choix)

Mineur (responsable) légal NOM/ Prénom(s) :

Père ☐ Mère ☐ Parents ☐ Tuteur ☐

BON DE COMMANDE : Voir page 2 et 3 pour toutes les informations complémentaires

Adhésion : annuelle et obligatoire

Membre actif (obligatoire pour la licence)	10€	☐
Membre pro (accès engagement club + galops)	100€	☐
Compte engageur (cavalier/e passant par l'Asso)	30€	☐
Compte galop (validation savoirs et/galops illimités)	30€	☐
Membre bienfaiteur	Don libre	€

Option LFC (Licence Fédérale de Compétition). Vous devez au préalable avoir une licence pratiquant pour ajouter une LFC. Choisissez un niveau de licence et certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition (datant de moins d'un an) et pour les mineurs, une autorisation parentale. (A fournir ou ajouter directement sur votre page cavalier sur ffe club sif)



LICENCE : Merci de barrer la mention que vous souhaitez en ama ou pro ex: SO CCE (pour rester en niveau club pour le reste)

Compétition Pro SO CCE DR HU AT EN WE VO TR HB 330€

Compétition Amateur SO CCE DR HU AT EN WE VO TR HB 80 €

Compétition Club Toutes disciplines. Gratuite 0 €

Le certificat médical valide d'office le niveau Club.



Option RCPE Pour toute demande de RCPE, indiquez (ou sur papier libre) le nom complet et le n° SIRE de chaque équidé assuré.

RCPE Assurance Responsabilité Civile :

1er équidé 37€ € 2ème équidé et suivants 26€ x.... = €

NOM + N° SIRE :

NOM + N° SIRE :

NOM + N° SIRE :

TOTAL À RÉGLER = adhésion + licence (+ options LFC + RCPE) €

Règlement par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de

« Association CGP »

Coordonnées bancaires :

IBAN :FR76 1020 6023 25987554 4977 608 – BIC : AGRIFRPP802

Chaque membre peut, s'il le souhaite, faire un don de la somme de son choix sans être membre bienfaiteur.

☐ J'autorise l'association Cavaliers de Grand Pré à utiliser les photos/vidéos - prises dans le cadre des activités auxquelles l'adhérent est susceptible de participer- à des fins non commerciales (reportage, comptes-rendus et communication)

DATE & SIGNATURE :

Document à renvoyer avec votre règlement à :

Association Cavaliers de Grand Pré 40 rue des Vignes 02390 THENELLES

Ou par mail à associationcgp@outlook.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Sont membres actifs les personnes privées qui versent annuellement à titre de cotisation une somme minimale de 10 €. Cette cotisation donne également accès à l'achat d'une licence auprès de l'association.
- Sont membres bienfaiteurs les personnes privées ou morales qui versent un don libre à l'association.
- Sont membres professionnels les personnes privées professionnelles qui versent annuellement à titre de cotisation une somme d'au moins 100€.
- La cotisation à 30€ pour le compte engageur donne accès aux engagements en concours via Mme Anaïs DELHOMMELLE.

Il faudra rajouter les frais d'engagements propres à chaque concours et communiquer au moins 10 jours au préalable les informations suivantes :
n° concours et épreuve(s), SIRE équidé(s), n° de licence(s) cavalier(s).

ATTENTION un compte engageur est à prendre par cavalier (Non pas par famille).

- La cotisation (VALIDATION DE GALOP) à 30€ validation permet aux enseignants de valider les galops et savoirs pour leurs élèves durant la saison en cours (exemple : 01/09/23 au 31/08/24)
- Le montant de l'adhésion à l'association n'est pas remboursable, le montant de la cotisation est réduit de 50% à partir du 01/04 de chaque année. La cotisation pouvant démarrer à partir du 01/09 finissant chaque année au 31/08 de l'année en cours.

En signant ce contrat, vous adhérez à l'association Cavaliers de Grand Pré. Elle a pour but de promouvoir, encourager et encadrer la pratique de toute discipline équestre ainsi que de faciliter pour ses membres la pratique de ces disciplines dans le cadre des loisirs ou des compétitions locales, nationales et internationales.

L'association se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute adhésion qui ne respecterait pas ses statuts comme des comportements excessifs ou inadaptés au bien-être du cheval. La radiation sera prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, le membre ayant été invité par lettre recommandée à fournir devant le bureau et/ou par écrit des explications.

DATE & SIGNATURE